

# La Petite Tunisie

JOURNAL RÉPUBLICAIN INDÉPENDANT

**ABONNEMENTS**

	UN AN	SIX MOIS
Tunisie, Constantine et Tripolitaine. . . . .	10 fr.	6 fr.
France et Algérie. . . . .	12 »	7 »
Etranger. . . . .	15 »	8 »

PAYABLES D'AVANCE

Rédacteur en Chef : **Em. LACROIX**

Tout ce qui concerne la Rédaction et l'Administration doit être adressé au bureau du journal

TUNIS. — Rues d'Italie et Hannon, 2 — TUNIS

**INSERTIONS**

Publicité de la première page, 5 fr. la ligne. — En Echo 2 fr. la lig. — Chronique locale, 1,50 la lig. — Fait divers, 1 fr. la lig. — Réclames en troisième page, 0,80 la lig. — Annonces diverses en 4<sup>e</sup> page, 0,40 la ligne.

PAYABLES D'AVANCE

## ENCORE LES AVOCATS JUIFS

### AUX FRANÇAIS !

Citoyens !

La Colonie Française est sur le point de tomber victime d'une supercherie que tous nos efforts tendront à mettre en lumière.

Le Gouvernement étranglé par le déficit budgétaire, fruit des longs gaspillages, n'a plus l'audace de nous infliger arbitrairement de nouveaux impôts.

Il veut, en surprendre le consentement à notre indolence et à la vanité de ses courtisans, qu'il intitule nos chefs.

Il s'apprête à instituer une soi-disant commission de colonisation pour régler les grands problèmes pendants. On dit que le Résident a dû solliciter à Paris, l'autorisation de la convoquer.

Ce n'est pas vrai !

L'idée de cette commission est un complot tramé depuis plus de six mois contre notre bourse. C'est pour se faire recommander par les notabilités de la Colonie même, toute une série de nouveaux impôts dont la liste est déjà prête à leur être suggérée.

Le programme d'études de cette commission le révèle déjà. Voici le deuxième paragraphe :

*Situation de la Colonie Française en Tunisie : CHARGES QUI S'IMPOSENT AU PAYS POUR CONSOLIDER LES RÉSULTATS OBTENUS.*

Tous les autres points du programme ne sont que la garniture de cette pièce de résistance.

Eh bien ! Citoyens !

Nulle assemblée hormis celle élue par le suffrage universel, sur un programme élaboré d'avance, n'a qualité pour discuter officiellement des questions d'impôt.

Quiconque osera entrer dans cette commission, nommée par le pouvoir, sera un usurpateur et un traître, car il y disposera de nos deniers sans notre mandat ni notre assentiment. Il sera d'avance un corrompu, car le Résident fait déjà miroiter à leurs yeux l'attribution du pouvoir de répartir des bureaux de tabacs.

Cette abdication volontaire d'une prérogative gouvernementale, chose absolument sans précédent, n'est qu'une monnaie de négociation offerte aux complaisances futures.

Citoyens !

Loin d'être aculée à de nouveaux impôts, la Tunisie peut réaliser sur ses parasites et sans compromettre aucun service : PLUS DE TROIS MILLIONS D'ÉCONOMIES PAR AN.

Voilà le seul point sur lequel de vrais Français devraient songer à délibérer.

Et puisque le Gouvernement, vient enfin à composition, car s'il nous cajole, c'est qu'il n'a plus le sou, imposons-lui nos conditions. Il s'y soumettra, soyez-en sûrs.

1° Election au suffrage universel des membres de la Commission de Colonisation ;

2° Aucun impôt nouveau ne sera appliqué sans le vote de l'assemblée.

3° Publicité des séances.

Voilà pour le Gouvernement.

*Programme pour les candidats.*

1° Réalisation des trois millions d'économies actuellement reconnues.

2° Dédommagement par le Gouvernement, des colons frivolement et dolosivement attirés et ruinés dans ce pays.

3° Abolition de toutes les dispositions législatives existantes, concernant les européens et en contradiction avec le droit français. (Nous ne voulons pas, nous, citoyens d'une république, être assujettis par des fonctionnaires et des magistrats français à des décrets d'un autocrate oriental, notre vassal).

4° Suppression du régime des décrets et remplacement par un régime législatif local avec études et discussions publiques préalables, par l'assemblée issue du suffrage universel.

5° Inamovibilité de la magistrature garantissant son indépendance et nos libertés.

Sauf additions et perfectionnements.

Citoyens !

C'est le moment ou jamais de vous saisir virtuellement et légalement des rênes du Gouvernement, qui vous appartiennent et de reconquérir nos droits de Français avec lesquels nous sommes nés et sans lesquels la vie n'est que honte et esclavage.

C'est le moment ou jamais d'obtenir le redressement des torts, humiliations et illégalités que nous inflige une administration despotique.

Le salut est entre vos mains. Assaillez, vos journaux de protestations contre la nomination de cette commission d'escamotage.

Ce sera déjà un commencement de suffrage universel qui, avant peu, sera acquis.

N'oubliez pas qu'en politique on ne s'appuie que sur ce qui vous résiste et qu'on n'écoute que ceux qui crient.

Criez ! nous sommes votre écho !

Vive la France !

Vive la République !

Vive le Suffrage Universel !

LA RÉDACTION.

Tunis, le 13 Novembre 1902

### REPUBLICAIN DU BEC !

Faut-il avoir de l'estomac pour oser se dire républicain quand tous vos actes prouvent surabondamment le contraire ? Bondieusard, oui, pilier de sacristie, parfaitement, mais républicain, ah ! non, jamais de la vie !

Aujourd'hui M. Pichon aura beau faire toutes les déclarations possibles et imaginables de républicanisme qu'il voudra, il ne convaincra plus personne. Il est classé, comme son baron, qui lui, au moins, fait le mort sur ce chapitre.

Du reste si M. Pichon a fait cette déclaration à la Ligue de l'Enseignement, c'est sans doute qu'elle lui a été imposée par M. Combes, qui n'a pas l'air de badiner sur le chapitre républicanisme.

La Ligue en a eu donc la primeur. M. Communaux a donné l'absolution. Nous fûmes naguère bons prophètes.

Seulement ce ne sont pas des mots qu'il nous faut, mais des faits. Et nous trouvons singulièrement osé au Résident de vouloir capter notre confiance en ses paroles, contradictoires à ses actes.

Non ! et nous lui en donnons le démenti énergique, il n'est plus républicain et si jamais, dépouillé de ses chamarrures il s'aventurerait à nouveau dans le parti républicain, les premières tomates qu'il recevrait en réunion publique lui seraient télégraphiées, sans fil, par nous et nos amis.

Car jamais le parti républicain ne réadmettra un homme qui a eu le front de gouverner avec une loi d'infamie sur la presse.

Qu'il ait donc le toupet de venir avouer en France ce crime contre les droits de la pensée !

Aussi bien est-ce cette loi qui enterrera sa vie politique et même diplomatique comme il advint à Millet.

Et il ose se dire républicain ! Mais un républicain, outre

qu'il respecte la loi, tiendra à honneur de ne jamais laisser dire qu'il l'a violée, sans se gendарmer contre cette accusation.

Or, M. Pichon s'est-il jamais défendu ? A-t-il cherché à conserver immaculée sa réputation de zéléateur des lois, lui l'ancien législateur ?

Et, bien ! de cette réputation qu'on nous passe l'expression *il s'en fout*. Il a la force, il a la magistrature, l'administration, une cour de flatteurs et de farceurs. Que lui importe le droit des citoyens ?

M. Combes, sur l'arrivée de qui il ne comptait guère l'an dernier, a cependant consenti, lui, à discuter avec les chefs cléricaux sur l'interprétation de la loi sur les associations. Voilà un républicain qui connaît autre chose que la loi du plus fort mais non pas le clérical, congréganiste jusqu'aux moelles qui vient nous faire avaler son type inédit de missionnaire républicain, apostolique et chinois.

Et comme preuve que nous avons raison contre lui et qu'il ne pèse pas plus au bout de notre plume qu'un vulgaire Millet nous lui disons ceci :

Vous avez sous vos ordres et votre influence toute la magistrature et tout le barreau. Vous pouvez avoir l'adjuvant même de jurisconsultes de Paris, tous les journaux vous sont ouverts car vous pouvez largement les éclairer, vous disposez de toutes les faveurs, d'un trait de plume vous pouvez rendre un homme millionnaire, enfin vous commandez à une armée de fonctionnaires et de soldats.....

*Mais nous vous défions malgré toute cette puissance, de trouver un seul homme qui veuille entreprendre de prouver que vous n'avez pas violé la loi.*

Et nous n'usons pas ici d'invectives gratuites et partant méprisables, nous n'usons pas d'injures stupides et improbantes ou de diffamations privées, non ! En vrais républicains que nous sommes, nous lui avons lancé à la face une accusation documentée sous laquelle un gouvernant répu-

blicain de race devait bondir comme il a bondi jadis sous l'outrage de Judet.

*Et c'est parce qu'il n'a pas réagi, qu'il n'est pas, n'a jamais été et ne sera jamais républicain....*

Em. LACROIX.

Le *Réveil Bônois* reproduisant un passage de notre article sur l'invasion juive nous demande pourquoi nous ne réclamons pas la fermeture des écoles de l'Alliance ?

Nous ne faisons que cela depuis plus d'un an. Nous ne voulons pas plus des écoles juives que des jésuitières. L'école libre, voilà ce que nous prêchons chaque jour mais c'est un peu dur à obtenir car nos gouvernants sont à rôt et à pôt avec tous les bondieusards.

La *Politique Coloniale* en relatait l'interview accordée par M. Pichon à la *Dépêche*, dit que notre Résident est rentré après un court séjour en France.

108 jours de vacances, que faut-il donc à la *Politique Coloniale* pour que le congé soit long ?

### Nos Echos

Ce n'est pas sans une surprise aiguë de regrets, que nous avons vu figurer certains noms parmi les membres fondateurs du Cercle du Casino.

Nous comprenons que des gens honorables mais joueurs passionnés, donnent leur nom pour s'assurer un passe-temps.

Ce qui est à déplorer, c'est que des hommes totalement étrangers au baccara prétent le leur. Leur réputation n'est sollicitée que comme pavillon à douteuse marchandise.

Chose inadmissible, par exemple, c'est d'y voir le nom de M. Prevost, vice-président de la Municipalité, dont on n'a pas même voulu comme président du Cercle et M. Valensi, secrétaire à la direction de la Ville. Car ces messieurs sont, de par leurs fonctions officielles, appelés justement à censurer le Cercle et la prostitution sa rabatteuse.

Que devient le principe de la séparation des trottoirs ?

—o—

La Chambre de Commerce émue de la décapitalisation militaire de Tunisie, ou plutôt de la *decaporalisation*, a exprimé la crainte d'une insurrection possible des indigènes et du massacre des colons.

Il faut être en Tunisie pour n'avoir pas peur de confesser la sainte frousse.

—o—

La Ligue de l'Enseignement a refusé son sein à M. de Carnières.

Le motif invoqué, en est la violente diatribe fulminée naguère contre elle, par le postulant.

C'était la meilleure raison pour l'admettre, car sa candidature impliquait amende honorable.

Ensuite, quand on a conscience de sa supériorité il faut considérer ses détracteurs comme des ignorants, à qui l'on doit mansuétude

et science. C'est précisément le rôle de la Ligue.

Enfin, politiquement, M. de Carnières qui a partout un fauteuil, venait se contenter d'un strapontin. C'était un précédent à lui accorder. Et se trouvant dépaycé, il aurait fait admettre des amis encore réactionnaires et désagrégé ainsi son propre parti.

La Ligue qui a son point d'appui en France et dans une doctrine n'avait rien à risquer ; même pas ses chefs de file.

—0—

M. le Baron d'Anthouard a pris congé de S. A. le bey et M. Fichon a tenu à accompagner jusqu'au bateau, son premier secrétaire d'ambassade.

Le bruit qui courait au sujet du départ du Baron d'Anthouard semble donc se confirmer.

Ce Baron de sacristie était encore plus plongé dans la calotte que son chef hiérarchique.

La Tunisie ne perdra donc pas grand chose si on l'envoie continuer ses services à Rome.

—0—

Contrairement aux prévisions, le Casino ne sera pas inauguré demain, les travaux n'étant pas achevés.

Malgré cela, les répétitions durent depuis huit jours. A défaut des livrets encore en route, les artistes ont dû improviser des textes pour suivre les partitions.

Nous avons pu sténographier les strophes suivantes au passage :

Dans les platras  
Dans les gravats  
Mon amant suave  
Compte tes pas  
Tiens tes appas  
Je crois qu'il n'en pave

De Carmen :

Toréhador prends gai à-à-à-à !  
Sacré butor ! Aie ! Aie ! mon cor !  
Ne peux-tu donc pas te tenir près des  
— Non ! Vois cette lézaarde (décor) ?  
Et ce trou noir béant !  
— Et l'collidor ?  
— On y risque la mort. (Etc., etc.)

—0—

Le Promeneur a reproduit un extrait de la Libre Parole, sur les avocats juifs tunisiens. Elle même l'avait extrait de notre article sur les dits avocats.

Notre confrère avait-il besoin d'aller chercher à Paris, en copie, ce qu'il avait sous la main en original huit jours avant ?

—0—

3<sup>me</sup> AVIS. — M. Maareck, de l'ancien Casino de la Plage à La Goulette, est prié de passer au bureau du journal sans retard.

—0—

## NOUVELLE A LA MAIN

Un calembour du Résident.

Ne trouvant pas à quai, à son arrivée, certains hommes intelligents sur qui il avait compté, M. Pichon s'est écrié :

« Il y a déconvenue ! »

—0—

Pour cause de santé, à vendre, à Tunis, très joli Café-Brasserie, situation exceptionnelle et d'avenir.

Prix modéré : s'adresser au bureau du journal tous les jours, sauf le dimanche, de 10 h. à 11 h. du matin.

Nous avons annoncé, dit la Dépêche du 8 courant que M. Pichon avait demandé au Ministère des Affaires Étrangères, et obtenu l'autorisation de constituer une commission d'études, au sein de laquelle une large part serait faite aux colons.

Nous sommes heureux d'indiquer exactement à nos lecteurs les points sur lesquels porteront les recherches de cette commission.

1<sup>o</sup> Etude du dossier de l'enquête commencée par M. Millet, et continuée par M. Benoit.

2<sup>o</sup> Situation de la Colonie française en Tunisie; charges qui s'imposent au pays pour consolider les résultats obtenus.

3<sup>o</sup> Moyens propres à développer le peuplement français.

4<sup>o</sup> Mesures législatives et économiques propres à aider les colons et à faciliter leurs tentatives.

5<sup>o</sup> Emploi des indigènes et de l'immigration étrangère dans la colonisation française.

6<sup>o</sup> Rôle des indigènes; leur éducation.

7<sup>o</sup> Comment fixer en Tunisie les meilleurs éléments siciliens et anglo-maltaïses et les soumettre à l'influence française ?

## ENCORE

### Les Avocats Juifs

Notre dernier article est tombé comme un pavé dans une mare à orateurs, dont la devise serait : *coasses et multipliés* !

Ne laissons pas dérailler l'opinion.

On a accusé des avocats français de nous avoir inspiré le dit article. Aucun n'en a su mot et le seul prévenu, fut précisément un avocat juif à qui l'auteur avait manifesté naguère, ses intentions et cela dans leur propre intérêt.

Car que cela soit bien entendu : Aussi choqués qu'aient pu en être les avocats juifs, c'est pour eux et non contre eux que nous écrivons. Seulement, dame ! nous n'avons pas spéculé sur leur intelligence pour être compris du premier coup.

Les juifs n'ont, nulle part au monde, le sens politique collectif. Où diable l'auraient-ils acquis ? Pour tant rien ne leur est plus nécessaire, car il forment partout la collectivité la plus compacte.

Les émancipations individuelles ne signifient rien. Ils restent toujours attachés à leur groupement par le mariage, la famille, l'éducation et une série de sentiments et d'habitudes. Ils n'en veulent pas abdiquer les avantages. Ils participent donc tous du caractère collectif. Or les voici pénétrant dans une profession fermée comme celle d'avocat. Pourquoi ? C'est pour se soustraire personnellement au poids des préjugés qui grevent leur collectivité, pour faire peau neuve en s'affublant du prestige inhérent à la profession. De là, naguère, la course aux galons, dans l'armée et qui a si dramatiquement tourné.

A dose pharmaceutique, le juif n'est qu'un homme, accueilli partout selon ses vertus personnelles. Sa particularité juive n'y est même pas de trop. Mais à dose de drogue, — ce ne sont plus que des juifs. Ils font peur et l'antisémitisme éclate spontanément. Nous ne parlons, bien entendu, que des professions fermées. Ailleurs, — commerce, industrie, arts et littérature — on ne les dénombre jamais.

Voilà ce que dit la sagesse. Pour le barreau de Tunis, c'est là leur place moins qu'ailleurs.

Ils n'y apportent ni égalité sociale ni équivalence professionnelle. A côté d'un ou deux gradés, on voit des avocats juifs qui ne sont ni licenciés, ni bacheliers, qui n'ont même pas leur certificat d'études. Que dirait-on d'un colonel qui n'aurait traversé aucun grade depuis celui de caporal ?

Alors que le français ne peut se dire avocat sans les diplômes superposés, qui cautionnent un minimum conventionnel de connaissances, certains avocats juifs ont reçu ce titre par une tolérance d'équivalence.

Cette tolérance, jadis nécessaire au fonctionnement initial de la mécanique judiciaire, prive aujourd'hui le plaideur de la plus sacrée de ses garanties.

Et cette vérité est si évidente, qu'une seule question la rend aussitôt lumineuse :

Puisque le tribunal garantit aux avocats un minimum d'honoraires, pourquoi ne garantit-il pas aux plaideurs un minimum de capacité professionnelle ?

Vient la question d'égalité sociale. Les avocats juifs jouissent des prérogatives des avocats français. Or un sentiment d'élémentaire justice nous oblige à dire que, fût-il un génie, l'avocat juif ne vaudra jamais, comme homme, le petit doigt d'un avocasson français.

Parce que le français, outre que tous ses ancêtres ont payé de leur sang et de leur corps, dont chaque

champ de bataille d'Europe a reçu un lambeau — pour constituer la civilisation que les juifs cueillent toute mûre — outre cela le français paye de sa jeunesse un, deux ou trois ans, lui et les siens pour conserver cet onéreux patrimoine. Que demain éclate une guerre avec l'Allemagne, le français ira se faire tuer la peau et le juif continuera à toucher des honoraires à l'abri de ses concurrents. Car les juifs même en quête de diplômes ne voient qu'une superbe affaire dans l'indignité d'être soldats du bey, puisqu'ils se gardent bien de l'effacer par la dignité de porter le sac des français.

Et nous n'entendons pas toucher ici la corde patriotarde ou antisémite grésées, mais fixer une notion arithmétique de justice et de bon sens : Le juif, l'arabe, l'oriental qui ne paie pas sa bienvenue et son écot en civilisation comme nous, tous les jours, toute notre vie, n'a droit à aucune équivalence, aucune considération de notre part. Il nous exploite, nous appauvrit, nous affaiblit, paralyse notre mission et nos destinées. Pas de droits sans devoirs, comme pas de devoirs sans droits.

C'est déjà bien joli que nous ne présentions pas à chacun, la note des pots cassés et des crânes défoncés de l'histoire. Ce sont nos frais de premier établissement déjà consolidés.

Mais les prendre en croupe sur nos frais généraux ?

Ah ! non ! par exemple !

Le Promeneur publie une protestation énergique de 23 colons de Béja, contre l'installation de certaines de familles siciliennes sur le domaine de Ksar-Tyr, par M. Desplats, membre de la Chambre d'Agriculture.

L'idée-maitresse doit être en ceci : que si un particulier a le droit d'exploiter à son profit toute la latitude laissée par les lois, même lorsqu'elles sont contraires au sentiment général, ce droit cesse pour quiconque est investi d'un mandat public, jusqu'à ce qu'il ait instruit la collectivité sur son innocuité.

C'est par là que M. Desplats aurait dû commencer. L'ayant négligé, il a failli à sa mission, c'est pourquoi il doit démissionner.

## LES VENDREDIS GRAS

### Parodi d'Honneur

Quand un arabe couche avec votre fille il vous ravit votre honneur. Moi je crois que ce qu'il y a de plus ravi c'est encore votre fille. Ou alors qui n'a pas de fille n'aurait pas d'honneur ? Il est vrai que ce même honneur peut aussi bien nichier chez votre femme ou votre maîtresse ou la maîtresse de votre ami, comme cela s'est vu.

En somme, ce diable d'honneur que nous avons tant de peine à échafauder, nous n'avons rien de plus pressé que de l'aller fourrer dans la cachette la plus connue et la plus exposée, quelquefois la plus apparente.

Bizarre coutume et surtout assez contradictoire.

Ainsi, quand un homme donne sa parole d'honneur, il se frappe sur la poitrine pour en indiquer le siège, alors que la logique voudrait qu'il tapotât la croupe à sa femme.

— Mais monsieur, je doute de votre honneur.

— Quoi ? Vous osez douter ? Alice retrousse-toi et montre mon honneur à ce mécréant.

Ah ! quel plaisir d'être sceptique ! Mais combien l'harmonie sociale y gagnerait si l'on commençait par laisser aux femmes la libre disposition de ce qui, tout compte fait, n'appartient qu'à elles et semble jusqu'à plus ample informé, n'avoir été fait que pour elles. Et, si j'étais magistrat, je m'amuserais à redresser la morale et le bon sens d'un pays en quelques jugements et quelques exemples éclatants.

En tous cas, la réputation d'intelligence des jurés et de certains témoins du genre de M. de Carnières, gagnerait à ce qu'on leur donnât à lire le Supplément au voyage de Bougainville de Diderot. Mais Diderot est un pornographe.

On dira que si les arabes nous laissaient copuler avec leurs femmes, nous serions moins regardants. Franchement pour ce qu'elles ont d'enchanteur on se demande ce que, la curiosité assouvie, les français qui possèdent la femme-reine entre les femmes, peuvent leur trouver.

Mais des goûts....

Là encore, la justice pourrait corriger les préjugés en peu de temps. En appliquant le maximum à tout arabe qui aurait molesté un français arabisant et en qualifiant de tentative d'assassinat la moindre voie de fait en l'espèce, on aurait vite raison de tout un peuple fanatique.

Car la sensation de pouvoir coucher avec nos femmes en nous interdisant les leurs, leur inspire pour nous un mépris, qu'aucune supériorité civilisatrice ne pourra vaincre.

Sapè à ce point précis, tout fanatisme indigène s'affalera. Et un gouvernement qui néglige ce problème ne sait pas gouverner.

ADRIEN LE COUREUR.

## LA CAISSE NOIRE

### Delenda la caisse noire !

M. de Carnières se plaint de la vivacité de nos reproches, relatifs à sa proposition de caisse noire résidentielle.

M. de Carnières oublie que depuis six mois, nous ne faisons que l'inviter, sous les formes les plus amènes et les plus discrètes, à une série de controverses des plus intéressantes et qu'il a fait celui qui n'entend pas. Nous l'avions cru sourd.

Notre pondération d'aujourd'hui aura-t-elle le succès d'audition de notre véhémence ? Risquons !

M. de Carnières croit que notre anathème, contre la Caisse Noire vise implicitement les bourses scolaires. De là à nous présenter en ennemis de l'instruction du peuple, il n'y a qu'un pas.

Or, nous n'en avions soufflé mot. Nous n'avons éclairé que le prétexte des pauvres honteux pour montrer à travers, le but réel ; les fonds secrets politiques.

La suggestion nous en vint d'un extrait du rapport de M. de la Poterie paru dans la Tunisie Française du 18 octobre dernier.

Le voici reproduit :

### Bourses Scolaires

A la dernière session de la Conférence Consultative, il a été demandé sur la proposition de la Chambre d'Agriculture, qu'un crédit d'une vingtaine de mille francs fut rétabli au budget sous la rubrique : *Fonds de secours à la disposition du Résident Général*

« Dans un pays neuf comme le nôtre, lisons-nous dans le rapport de M. de la Poterie, les infortunés et les désillusions ne sont que trop fréquentes : beaucoup d'entre-elles échappent, par leur nature même, aux codifications d'un règlement, si bienveillant qu'il puisse être. Bien des personnes, en outre, dans un sentiment exagéré peut-être, mais sur lequel il nous paraît délicat d'insister, ne veulent pas s'adresser à la Société de Bienfaisance. Le Résident Général, par son caractère même de représentant de la France, est au contraire tout indiqué pour recevoir les confidences, juger les cas nouveaux qui peuvent se présenter et apporter à toutes les souffrances, le soulagement qu'un Français est en droit d'attendre de la sollicitude de son pays. ... Dans une lettre adressée à M. Pichon, encore à Paris, le Président de la Chambre d'Agriculture demandait le rétablissement d'un crédit d'une vingtaine de mille francs qui servirait à l'entière disposition du Résident Général. Cette mesure serait des plus opportunes. Elle permettrait aux membres des

« corps élus, pris souvent pour confi-  
« dents de bien des angoisses, d'inter-  
« venir avec efficacité et d'appuyer les  
« demandes qui leur paraîtraient les  
« plus dignes d'intérêt....

« ... Le crédit d'une vingtaine de  
« mille francs, dont votre Commis-  
« sion demande le rétablissement,  
« serait donc mis à la disposition de  
« M. le Ministre Résident pour lui  
« permettre de venir en aide à toutes  
« les infortunées et de soulager rapi-  
« dement et discrètement toutes les  
« douleurs et toutes les misères de nos  
« compatriotes malheureux. Il aurait  
« en outre, pour but d'augmenter le  
« nombre des bourses à distribuer  
« dans nos écoles aux fils de petits  
« colons, d'ouvriers et de fonction-  
« naires. »

—0—

Ce rapport fut voté à l'unanimité par la Chambre d'Agriculture.

Où y est-il question de bourses scolaires ? A la fin, en deux mots, pour moraliser la courtoisie. Vou- dra-t-on nous forcer à en être dupe ?

Pas M. de Carnières, en tous cas, car lui-même, dans ce même article de quatre colonnes, rappelle avoir, le jour du dépôt du rapport, demandé une augmentation de crédit de six mille francs pour les bourses scolaires.

Plus loin il écrit textuellement :

« En admettant une quarantaine de  
« mille francs par an qu'est cette somme  
« pour un budget de vingt-six mil-  
« lions ? Rien ne serait plus facile que  
« de l'économiser sur tant de dépenses  
« inutiles ou nuisibles, sur l'état-major  
« de la Direction de l'Agriculture par  
« exemple !

Comment quarante mille francs régulièrement mandatés, peuvent-ils être imputés sur vingt mille de fonds honteux ?

C'est qu'il y a tout bonnement prévision de deux chapitres distincts.

Alors pourquoi M. de Carnières, qui les discerne si bien, les confond-il, tout d'un coup, à notre intention ?

Est-ce pour faire devier nos im-  
précations contre la caisse noire sur celle de l'éducation du peuple ?

Nous n'avons dit notre dernier mot sur aucune des deux et la rectitude de notre voie nous protège, plus que notre expérience, contre les équivoques.

A BAS LA CAISSE NOIRE !

« Comme Résident Général je suis tenu à une extrême réserve ».

Mais alors de quel droit vient-il revendiquer le bénéfice d'un passé renié ? Car il ne pourrait plus la répéter, aujourd'hui, cette phrase lancée, il y a onze ans, du haut de la tribune :

« Quand on est aux prises avec la domination religieuse, il faut se battre ou capituler, vaincre ou être vaincu par elle. Il n'y a pas de conciliation possible entre deux principes qui s'excluent. »

Quelle décadence ! Quelle tristesse !

Eh bien ! nous disons, nous, que lorsqu'on a des convictions bien ancrées on leur sacrifie son bien être, plutôt que d'accepter une situation aussi humiliante Et quand on a aliéné son franc-parler — ce qu'il avoue — on l'a toujours fait contre quelque chose de moins estimable que LA LIBERTÉ DE LA PAROLE qui est plus précieuse que la vie.

En ce cas, on se réfugie dans les cours, loin des lazzis du peuple, où sont restés les citoyens fiers et indépendants.

Et l'on ne vient surtout pas leur ravir la sainte liberté de penser et d'écrire, sous prétexte qu'on ne l'a plus soi-même.

## Actualité

TUE-LA !

L'année qui s'achève marque d'une traînée sanglante la chronique passionnelle.

Si l'on examine le cas de l'épouse qui, surprenant son mari en compagnie d'une autre femme le tue en un moment de colère jalouse, on est instinctivement poussé à ne point trop l'incriminer. Mais combien l'homme est plus excusable encore : celui qui a placé toute sa confiance sur la tête d'une femme, qui lui confie son intérieur et l'honneur du nom qu'il lui a donné, éprouve lorsqu'il voit le peu de cas que fait de ces choses cette femme, un tel sentiment de révolte qu'il ne faut pas s'étonner de le voir arriver aux plus cruelles extrémités, surtout lorsqu'il

celle qu'il frappe a eu l'audace et en même temps la fausseté nécessaires pour continuer de co-habiter avec lui.

Paul Hervieu, dans l'Enigme et Paul Adam, le maître génial, dans un grand nombre d'articles recommandant le pardon en pareille occurrence ; cette magnanimité sied bien à ces cerveaux puissants pour lesquels les grosses préoccupations du commun des mortels sont choses secondaires mais pour l'homme courant qui ainsi que je l'ai dit plus haut a placé tout son bonheur présent et à venir dans l'épouse choisie par lui, le fait d'être trompé est d'une gravité considérable, surtout étant donné que le geste d'amour n'est point le même chez l'homme que chez la femme : le premier prend, la seconde se donne ; je n'en veux pour preuve que les deux faits suivants : longtemps la femme a considéré son époux comme son seigneur et maître et lui en donnait le nom, en second lieu, lorsque la domesticité était l'esclavage et que le maître pouvait disposer en toute propriété de l'esclave, les hommes faisaient volontiers partager leur couches à des femmes faisant partie de leur servage, rarement les femmes propriétaires d'esclaves mâles ont agi pareillement, et encore parmi celles qui ont usé jusqu'à ce point de leur droit de propriété, nombreuses ont été celles qui, pour échapper à l'exercice du droit que le don de leur corps avait conféré à ces hommes les ont fait disparaître. Que si, lorsque j'aurai cité l'exemple de Marguerite de Bourgogne l'on me répond que celle-ci était obligée de faire disparaître les traces de ses débordements pour satisfaire au moins en apparence à la morale chrétienne je répondrai en nommant Cléopâtre, qui, arrivant à une époque et dans une ville où tout était permis, ne possédant au point de vue philosophique que les données d'une civilisation qui ne considérait point les rapports illégitimes entre homme et femme comme immoraux et repréhensibles, faisait chaque matin mettre secrètement à mort l'amant de la nuit. Ce faisant elle ne pouvait avoir que le souci de conserver sa toute puissance occulte que pouvait prendre sur elle l'homme auquel elle s'était livrée et que parfois même elle ne connaissait pas.

Cette main-mise d'un étranger sur la femme qui partage indéfiniment ses joies et ses peines, qui connaît tous ses secrets et ses moindres manières d'être, est forcément intolérable pour le mari.

Enfin comme dernier argument plus grave, et d'ordre toute matériel il y a la crainte de l'enfant étranger qui peut venir s'asseoir au foyer prendre une partie de l'affection peut être la meilleure ainsi d'ailleurs qu'une part de l'héritage matériel c'est la perpétuelle crainte de voir le coucou déposer ses œufs dans le nid de la fauvette.

Il y a encore une autre manière d'envisager ces choses, une excellente mère de famille de ma connaissance, laquelle est d'ailleurs réputée pour sa beauté, me disait dernièrement :

« Si jamais j'avais eu le malheur de tromper mon mari, j'aurais mieux aimé, s'il s'en était aperçu, être tuée que pardonnée, la première alternative aurait prouvé le cas qu'il faisait de moi, la seconde eût montré le peu de prix qu'il y attachait ».

Je sais aussi la réponse que fit une femme mariée à son amant qui lui demandait ce que ferait son mari s'il s'apercevait de leur intrigue :

« J'espère bien, dit elle, qu'il me tuerait ! »

Néanmoins le meurtre est une chose atroce et quiconque le commet mérite d'être mis en dehors de l'humanité.

D'autre part, la mort pas plus d'ailleurs que le pardon absolu, n'est le remède à apporter à cet état de chose ; ce qu'il faut faire c'est relever

le moral de la femme lui faire comprendre combien sa mission est élevée dans notre état social dont la famille est la base, il faut qu'elle se rende bien compte de l'importance de son sacerdoce elle, la prêtresse du foyer, le rayon de soleil qui vient tout poétiser dans un intérieur il faut aussi qu'elle sache que c'est elle qui fait les générations fortes grâce aux principes qu'elle donne aux enfants dès leur bas âge et qu'elle se consacre entièrement et avec joie à son rôle d'éducatrice.

J. V. S.

## Chronique locale et régionale

### Zaghouan

La Compagnie du B.-G., réseau tunisien à voie étroite, a fait afficher sa marche des trains à partir du 1<sup>er</sup> décembre qui généralement donne satisfaction au public sauf aux conducteurs qui devrait paraître-il assurer les trains 81 et 84, ce qui porte à 12 h. 30 de service ce qui est exagéré mais pourquoi a-t-on laissé le départ du train 101 sur Zaghouan à une heure aussi matinale ?

Nous sommes l'interprète de tous en demandant — sauf le samedi — le départ du train 101 immédiatement après l'arrivée du train 102 à Tunis.

La Compagnie écouterait-elle la voix populi ?

## INFORMATIONS

**Le Corset réhabilité.** — Voici pour les amies très nombreuses de cette cuirasse de l'arsenal féminin, un argument nouveau et un très solide argument. Le corset, l'autre jour, a sauvé une amante que son jaloux voulait mettre à mal. Il et Elle sont brouillés depuis quelque temps. Il lui faisait la vie très dure ; elle l'a quitté. Il l'a supplié de revenir, elle n'en voulait rien faire. Alors, il vit rouge, et, rencontrant la pauvre petite, leva sur elle le classique poignard. Elle se résistait, je l'ai sommée ! Un coup dans le dos, et la robe de la jeune femme s'illustra d'une tâche sanglante ; un autre coup dans la poitrine, et elle roula sur le sol avec un cri d'agonie. Il l'a crut morte. Elle était à peine évanouie. Son corset s'était, en effet, comporté comme un bouclier, et, grâce aux baleines incassables, il n'y avait qu'une égratignure là où devait être une mortelle blessure.

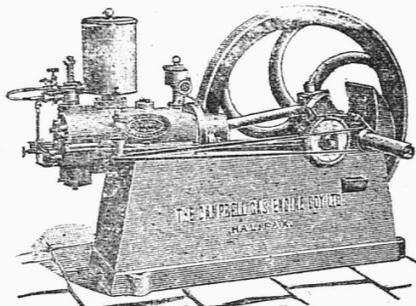
Et c'est pourquoi je crains que longtemps encore les coquettes ne répondent aux médecins qui, au nom de l'hygiène, leur conseil l'abandon du corset :

— Hé ! docteur, on voit bien que vous ne savez pas combien l'amour est meurtrier. Serons-nous donc mieux portantes — elles pensent « mieux faite » — le jour que nous l'aurons remplacé par une cotte-maille ?

**Broderies et Dessins**  
11, rue Chaker

## MOTEUR A PÉTROLE CAMPBELL

HALIFAX (ANGLETERRE)



Agent dépositaire pour la Tunisie :

**Maison PILTER**

19, Rue du Portugal — TUNIS

On peut voir fonctionner ce moteur chez M. P. ACQUILINE et Cie. entrepreneur de menuiserie, Avenue de Carthage, (près de la Municipalité).

## NOS CADEAUX

Nous annonçons à nos lecteurs, que désireux de leur être utile, nous avons acquis le droit de leur offrir divers bijoux de **Fabrication Nouvelle Inaltérable**, imitation exacte des articles des grands bijoutiers de Paris. Il leur suffira pour recevoir ces magnifiques cadeaux, d'une valeur de 10 à 15 fr., d'envoyer leur adresse, à la Manufacture de Bijoux d'Art. 15, rue de Poissy, Paris, en ajoutant pour chaque objet choisi — 10 timbres à 15 cent., si l'on désire : Bague, Broche, Boucles d'oreilles, Epingle de cravate, Breloque, Médaille, Boutons de chemise ou de manchettes, Peigne de tête, Croix, Médaille, Fume-cigare ou cigarette, et — 10 timbres à 25 cent. si l'on demande : Chaîne ou Sautoir, Bracelet, Collier, Pipe, Chapelet, Boucle de ceinture. Chaque objet est renfermé en un joli écrin.

## Robes et Manteaux

M<sup>me</sup> V<sup>ve</sup> DONQUE

TUNIS - 2, Place Ben Ayed - 2, TUNIS  
Travail Soigné.

**A vendre** à St-Germain 1000<sup>m</sup> de terrain bien situé et bonne terre, complanté d'arbres.

Sad, au bureau du Journal.

**Docteur M. Cardoso, chirurgien titulaire à l'hôpital italien** spécialiste pour les maladies de l'oreille, du nez, de la gorge, reçoit tous les jours, de une heure à deux heures, rue Hannon, n. 2.

Triciterent spécial des végétations adénoïdes. Intubation dans le croup et la diphtérie.

**A Vendre** pour cause de départ, à Bizerte, Café-Restaurant bien achalandé. Prix modéré. S'adresser au bureau du journal, ou sur les lieux.

Engrais organique riche, pour la culture maraîchère et la viticulture prêt à être employé, à céder à prix très modérés, sur place à Tunis, ou rendu à la propriété, au gré de l'acheteur.

S'adresser à l'entrepôt du Domaine POTIN, avenue de Carthage à Tunis.

## A LOUER

Pour la fin de l'année arabe, grand et vaste local actuellement occupé par la Compagnie Algérienne ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> étages.

S'adresser à M. Grego, propriétaire, rue Hanon, 2.

## Institut Dentaire

Pierre LESCOT

Chirurgien-Dentiste

Place de la Résidence, Entrée I, Rue de Rome

DEMANDEZ PARTOUT

**L'Amer et le Fernet LICARI**

Récompenses à plusieurs Expositions  
**Médaille d'Or**, Concours d'Alimentation et d'Hygiène, avec félicitations du Jury : Paris 1900.

**Médaille d'or**, Exposition Universelle : Paris 1900.

## HYGIÈNE DE LA BOUCHE

Aucun produit de parfumerie ne peut être comparé au **Coaltar saponiné Le Beuf** pour assainir la bouche en tuer les microbes qui s'y développent, « purifier l'haleine et raffermir les dents déchaussées ». Il possède en outre l'avantage d'une innocuité absolue, condition nécessaire pour un produit d'un usage journalier.

Se défier des contrefaçons  
Dépôt : Pharmacie NEE

## RAYMOND VALENSI

Ingénieur-Architecte

22, rue de Russie, 22

Immeubles de rentes -- Construction industrielle et rurale -- Arrosage -- Distribution d'eau, etc., etc.  
**Plans, Projets, affaires à forfait**

CE JOURNAL EST COMPOSÉ PAR DES OUVRIERS SYNDIQUÉS.

Le gérant : EM. LACROIX  
Imprimerie de la Petite Tunisie

## LE MONDE

C<sup>o</sup> Française d'Assurances sur la Vie et contre l'Incendie  
SIEGE SOCIAL :

Paris, 16, rue Le Pelletier, Paris (sous le contrôle de l'Etat)

**VIE.** — Assurances en cas de décès. — Mixtes et à terme fixe. — Assurances en cas de vie. — Rentes viagères immédiates, différées et de survie. — Nues propriétés, etc.

**INCENDIE.** — Assurances d'immeubles, fermes, mobiliers, marchandises. — Assurances contre la foudre et les appareils à vapeur. — Contre le recours des locataires. — Contre les risques locatifs et les risques du voisinage.

Les polices de la Compagnie **LE MONDE** sont acceptées par le **Crédit Foncier de France**. S'adresser, pour tous renseignements, à M. G. ATTIA, agent général et inspecteur de la compagnie à Tunis, 25, avenue de Paris.



ÉLIXIR, POUDRE et PÂTE  
**DENTIFRICES**  
des RR. PP.  
**BÉNÉDICTINS**  
de SOULAC  
A. SEGUIN, BORDEAUX  
MEMBRE du JURY, HORS CONCOURS  
Exposition Universelle Paris 1900  
MODÈLE de FLACON

Dépôt, pour la Tunisie, Tripoli et Malte, M. AVICE, place du Tribunal, Tunis

## BAINS FRANÇAIS

Entrée rue de Suisse

Entre les rues Es-Sadkia et Hollande  
Bain simple, 0 f. 80 ; douche, 0 f. 50

## MONTS DE PIÉTÉ TUNISIENS

Autorisés par décrets beylicaux des  
13 Août 1879 et 15 Juin 1881

BUREAUX : 12, Rue de Hollande

## TUNIS-HOTEL

12, rue d'Italie, 12

Em. GIRAUD, propriétaire  
GRAND RESTAURANT DE 1<sup>er</sup> ORDRE

Service à la carte et à prix fixe  
Salons pour Familles

Spécialité de Conserves de Gibiers et de Fruits  
MÉDAILLE OR ET ARGENT

## BIZERTE

**GRAND CAFÉ TERMINUS**

Etablissement de premier ordre

Consommations de choix — Liqueurs de marque

## GRAND HOTEL MODERNE

MAXÉVILLE

TUNIS. - 12, rue de Constantine, 12 - TUNIS

Maison de luxe et de premier ordre  
Chambres depuis 2 fr. 50, sans repas ;  
de 7 fr. 50 à 9 fr. 50, tout compris, avec  
repas pris selon désir à la Brasserie  
Maxéville.

## COLIS-POSTAUX

Dattes, Oranges, Citrons,  
Mandarines, Huiles

**JOSEPH EYRIÈS**

26, rue d'Italie, in-passe Baldauff

TUNIS

## OMEGA

Montre de Précision

OR, ARGENT, ACIER, NICKEL  
Paris 1889

Hors concours Membre du Jury  
Genève 1896

Médaille d'Or

Bruxelles 1897

GRAND PRIX

Grand assortiment

de bijouterie joaillerie, bijoux, arabes. Décorations et insignes français et étrangers. Choix complet d'Orfèvrerie "Boulinger".

**D. LADISLAS, Horloger-Bijoutier**

4, Avenue de France — TUNIS

## Demandez dans les Établissements

**l'Absinthe BERGER**

la plus répandue et la meilleure entre toutes.

Agents généraux et dépositaires pour la Tunisie MM. FION Frères, 15, rue de Besançon, Tunis.

## PLUS DE MILLE APPROBATIONS

d'éminents Professeurs et Praticiens en Médecine

## HUNYADI JANOS

EAU PURGATIVE NATURELLE

Réputation Universelle

Le type le plus parfait et le plus répandu des purgatifs salins  
Action sûre, prompt et douce

AVIS IMPORTANT : EXIGER L'ÉTIQUETTE PORTANT LE NOM

« Andreas Saxlehner »

## VILLE DE BIZERTE

### CASINO - THÉÂTRE

A PROXIMITÉ DE LA GARE ET DU PORT  
Restaurant de jour et de nuit — Service à la carte

REPRESENTATION TOUS LES SOIRS A 8 HEURES 1/2 — ETABLISSEMENT DE 1<sup>er</sup> ORDRE  
Prix Modérés

### GRANDE BOULANGERIE - PATISSERIE - CONFISERIE A LA LUNE MAISON FRANÇAISE

PAINS VIENNOIS, CROISSANTS ET BRIOCHES  
Spécialité de pièces-montées, croquettes-nougats. Gâteaux sur commande pour mariages, baptêmes etc., Confiserie fine.  
TUNIS - 20, RUE D'ITALIE - TUNIS

### BRASSERIE DE LA LOIRE

Tenue par B. MERTILLO  
Avenue de la Marine, 57 - TUNIS  
EN FACE LE CASINO

SALONS RÉSERVÉS - BILLARD  
Consommations de premier choix — Liqueurs de marque  
GLACES & SORBETS

### Outillage Agricole & Industriel BENEDITE & DIDI

28, rue Es-Sadikia (près la gare française)

CHARRUES DE TOUS MODÈLES & DE TOUTES DIMENSIONS  
DECHAUMEUSES, HERSES, ROULEAUX  
et tout le nécessaire pour la campagne des labours  
ASSORTIMENT LE PLUS COMPLET DE TUNIS

Tous nos articles sont nouveaux et adoptés aux exigences culturales de la Tunisie  
Demandez le Catalogue Automne 1902

### PHARMACIE LYONNAISE

TUNIS - 12, rue d'Italie, 12 - TUNIS  
ROSSÉT-BRESSAND, pharmacien

### VIN TONIQUE DES SUFFÊTES

a la Cola, Coca, Phosphate de Chaux  
DRAGÉES ANTI-ANÉMIQUES et ANTI-SEPTIQUES  
DES SUFFÊTES

Ces deux produits, préparés avec les soins les plus minutieux, présentés au public après plusieurs années d'expérience et d'études, sont devenus le traitement par excellence de toutes les personnes atteintes par les chagrins, Coliques, Colécholécite, d'emploi certain, pour brûlures et plaies excorées, inflammations de la bouche.

Eaux minérales purgatives, gros et détail  
Lotion végétale pour la conservation de la chevelure  
Expédition de tous produits pharmaceutiques à l'intérieur de la Régence par retour du courrier.

### Maison Paonessa, Artificier

22, Avenue de la Marine, TUNIS

FABRIQUE D'ARTIFICES EN TOUS GENRES  
Entreprise générale de fêtes publiques et privées  
Vente et location d'illuminations et de décorations  
Drapeaux et tentures de toutes nationalités

Ballons, Lanternes vénitienes, Verres de toutes couleurs, Pains de stéarine, etc., etc.

PRIX DÉFIANT TOUTE CONCURRENCE

### Banque de Tunisie

Société Anonyme — Capital 8.000.000 de francs  
Siège Social à Tunis

### OPERATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Encaissements et recouvrements. Avances sur prêts, sur marchandises et sur hypothèques immobilières ou maritimes. Dépôt à vue et à échéances fixes. Garde de titres. Paiement et escompte de coupons. Reports. Ordres de bourse au comptant et à terme sur tous les marchés européens. Emission de chèques et lettres de crédit sur tous pays. Souscriptions — Emissions.

### Ciments Supérieurs Thorrard et C<sup>ie</sup>

ALLARD, NICOLET & C<sup>ie</sup>, A VOREPPE (ISÈRE)

Spécialité de Travaux en Ciment

Bassins-citernes, Cuves à vin en ciment armé, Dallages de caves, d'écuries et de magasins, Tuyaux et demi-tuyaux en ciment.

CARREAUX EN CIMENT  
Plans et devis franco sur demande.

S'adresser à M. F. THORRAND, rue de Besançon, 17, Tunis.

### Ancienne Maison AYERD et THOMAS Société des Ateliers de Constructions Métalliques

J. BERTRAND & C<sup>ie</sup>  
TUNIS — Avenue de Carthage — TUNIS

Moteurs à pétrole les plus perfectionnés et les plus simples  
Installation d'usine

Norias, pompes de tous systèmes, Moulins à blé pour mouture indigène  
Captage, Elevation et distribution d'eau

Appareils de sondage  
Installations électriques : éclairage et transport de force  
Fers, Fontes et Métaux

Fournitures pour usines et exploitations agricoles  
Fonderie de fer et de bronze

Pièces de rechange de machines livrées en vingt-quatre heures

### COMPAGNIE ALGÉRIENNE

Société Anonyme / Capital 25.000.000 entièrement versés  
Succursale de Tunis, Avenue de France

La Compagnie Algérienne fait l'escompte et le recouvrement du papier de commerce sur l'Algérie, la France et l'étranger.

Elle délivre des chèques et lettres de crédit sur tous pays ; se charge des ordres de bourse et de l'encaissement de tous coupons.

La Compagnie Algérienne reçoit à Paris et dans ses succursales des fonds en dépôt. Elle paie aux déposants un intérêt variant de 1 à 3 0/0 l'an.

Elle délivre des bons à 1 an rapportant 3 0/0 ; à 2 et 3 ans rapportant 3 1/2 0/0 ; à 4 et 5 ans rapportant 4 0/0 (net des impôts actuels).

Ces bons sont au porteur ou à ordre et peuvent s'endosser.

### Messageries Universelles P. DANA

9, Rue Es-Sadikia, 9 — Tunis  
Camionnage  
aux Vapeurs, Gares, Villes, Hôtels  
ET VIDE-VERSA  
Par colis ordinaire 0, 50  
par petits Colis 0, 25  
Expéditions par grande et petite Vitesse  
Embarquements - Débarquements  
Opérations de douane

### GRANDE BOULANGERIE ET PATISSERIE ANGLAISE ET VIENNOISE

TUNIS. — 24, Rue d'Italie et Boulevard de Paris 8. — TUNIS  
MM. WAGNER, ALBRECHT et Cie  
Pain de luxe et de ménage, spécialité de pain viennois pain de seigle. Pain pour sandwiches, noir et blanc  
Pain gluten. Croissants et brioches au beurre, petits pains pour thé et café  
Pâtisserie de premier ordre  
Vins fins et liqueurs de premier choix; petits fours. Fournitures pour soirées, baptêmes, mariages et bals  
Seul dépôt sur place pour la vente des produits alimentaires au gluten de la Grande Glutinerie  
SAINT-LOUIS de Marseille.  
ON PORTE A DOMICILE  
Succursale à SOUSSE, angle des rues du Marché et Villedon

### MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis  
Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE  
POUR HOMMES ET ENFANTS  
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES  
Coupeurs des Premières Maisons de Paris  
Chemiserie-Bonneterie

DÉPOT DES USINES  
TORRILHON\* et C<sup>ie</sup>  
DE CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gag. arrosage.  
Cascatoirs pour toutes industries, vêtements indécomposables.  
Le touriste pour bicyclette (arrosage g. d. p.), inébranlable, remplissant avantageusement le premier rôle.

S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

### C<sup>ie</sup> Franco-Tunisienne de Navigation

Siège social, 7, rue de la République, Marseille  
Agence de Tunis

Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte

Transport des passagers et des marchandises

Le vapeur français Ville-de-Nemours, capitaine Navaroli, partira de Marseille le mardi 18 novembre pour Tunis direct et repartira de Tunis pour Bône, Philippville, Cette et Marseille le vendredi 21 novembre 1902.

Prix des passages pour Bône: 1<sup>re</sup> classe, 25 fr. avec nourriture  
pont, 10 fr. (sans nourriture).

Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux.

Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

### Eaux Minérales Naturelles Froides D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE | SOURCE PASTEL  
Très peu gazeuse | Gazeuse

Dépôts à Tunis :

chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers  
et Marchands d'eaux minérales

Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pastel que l'on désire.

### DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES

Printures et Fournitures pour Machines  
MAISON FONDÉE EN 1890

Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

### PHARMACIE MODERNE

J.-M. FATTA CCIOLI

Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe de l'Ecole Supérieure de Montpellier  
TUNIS — 1, Rue de Bône, 1 — TUNIS

FABRICATION DE TOUS LES GRANULÉS

Emulsion d'huile de foie de morue aux hypophosphites de chaux et de soude et au glycérophosphate de chaux

### C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE

C<sup>ie</sup> TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de délégués et de marchandises

ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.

— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.

— DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.

— DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 45 m.

— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.

DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.

— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 4 h. s.

— DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.

— DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE ET TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.

— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 1 h. s.

— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 9 heures du soir.

— DE MARSEILLE POUR BIZERTE et TUNIS, tous les samedis, à 6 h. du s.

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

### Crédit Foncier & Agricole d'Algérie

Société anonyme. Capital : 30 millions

Succursale de Tunis : 8, rue Es-Sadikia  
Agences à Sousse et Bizerte

Escompte, recouvrements, ordre de Bourse, avances sur titres, encaissement des coupons, chèques, et lettres de crédit.

Dépôts à vue et à échéance fixe : à vue, 2 1/2 % ; 6 - mois, 3 1/2 % - un an, 3 %

LOCATION DE COFFRES-FORTS

### MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis  
Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE  
POUR HOMMES ET ENFANTS  
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES  
Coupeurs des Premières Maisons de Paris  
Chemiserie-Bonneterie

DÉPOT DES USINES  
TORRILHON\* et C<sup>ie</sup>  
DE CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gag. arrosage.  
Cascatoirs pour toutes industries, vêtements indécomposables.  
Le touriste pour bicyclette (arrosage g. d. p.), inébranlable, remplissant avantageusement le premier rôle.

S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

### MAISON MODÈLE

Avenue de la Marine, 72, à côté de la Résidence Tunis  
Succursale à Bizerte

VÊTEMENTS CONFECTIONNÉS ET SUR MESURE  
POUR HOMMES ET ENFANTS  
Atelier spécial pour le COSTUME TAILLEUR DAMES  
Coupeurs des Premières Maisons de Paris  
Chemiserie-Bonneterie

DÉPOT DES USINES  
TORRILHON\* et C<sup>ie</sup>  
DE CLERMONT-FERRAND

Tuyaux de refoulement et d'aspiration pour liquides, gag. arrosage.  
Cascatoirs pour toutes industries, vêtements indécomposables.  
Le touriste pour bicyclette (arrosage g. d. p.), inébranlable, remplissant avantageusement le premier rôle.

S'adresser MAISON MODÈLE, 72, Avenue de la Marine Tunis

### C<sup>ie</sup> Franco-Tunisienne de Navigation

Siège social, 7, rue de la République, Marseille  
Agence de Tunis

Services réguliers entre le Languedoc, l'Algérie, la Tunisie, la Tripolitaine et Malte

Transport des passagers et des marchandises

Le vapeur français Ville-de-Nemours, capitaine Navaroli, partira de Marseille le mardi 18 novembre pour Tunis direct et repartira de Tunis pour Bône, Philippville, Cette et Marseille le vendredi 21 novembre 1902.

Prix des passages pour Bône: 1<sup>re</sup> classe, 25 fr. avec nourriture  
pont, 10 fr. (sans nourriture).

Un emplacement spécial est réservé pour le transport des bestiaux.

Pour fret, passages et renseignements s'adresse à l'agence de la Compagnie, chez MM. CALO et SMADJA, 9, rue Es-Sadikia, Tunis

### Eaux Minérales Naturelles Froides D'AIN-GARCI

Digestive, Tonique, Fortifiante, Diurétique

SOURCE RÉGENCE | SOURCE PASTEL  
Très peu gazeuse | Gazeuse

Dépôts à Tunis :

chez les principaux Pharmaciens, Droguistes, Epiciers  
et Marchands d'eaux minérales

Adresser les commandes à M. l'Administrateur de la Société anonyme des Eaux minérales naturelles d'Ain-Garci, 25, avenue de Paris Tunis, en spécifiant si c'est la source Régence ou la source Pastel que l'on désire.

### DROGUERIE, PRODUITS CHIMIQUES

Printures et Fournitures pour Machines  
MAISON FONDÉE EN 1890

Louis GORSSE, 14, Avenue de Carthage — TUNIS

### PHARMACIE MODERNE

J.-M. FATTA CCIOLI

Pharmacien de 1<sup>re</sup> Classe de l'Ecole Supérieure de Montpellier  
TUNIS — 1, Rue de Bône, 1 — TUNIS

FABRICATION DE TOUS LES GRANULÉS

Emulsion d'huile de foie de morue aux hypophosphites de chaux et de soude et au glycérophosphate de chaux

### C<sup>ie</sup> DE NAVIGATION MIXTE

C<sup>ie</sup> TOUACHE - paquebots-poste français - Agence de Tunis

Service régulier à grande vitesse entre la France, l'Algérie, la Tunisie, l'Italie et la Tripolitaine et le Maroc. Transport de passagers, de délégués et de marchandises

ARRIVÉE DE BIZERTE tous les mardis, à 5 h. du matin.

— A MARSEILLE, tous les mercredis, à 5 h. 15 du matin.

— DE PALERME, tous les jeudis, 7 heures du matin.

— DE MARSEILLE, tous les vendredis, à 4 h. 45 m.

— DE LA COTE TUNISIENNE (Tripoli, Djerba, Gabès, Sfax, Mehdia, Monastir, Sousse), tous les samedis à 9 h. 30 s.

DEPART DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les lundis, à 2 h. s.

— DE TUNIS POUR PALERME, tous les mardis, à 4 h. s.

— DE PALERME POUR TUNIS, tous les mercredis, à 3 h. s.

— DE MARSEILLE POUR TUNIS, LA COTE TUNISIENNE ET TRIPOLI, tous les mercredis, à 1 h. s.

— DE TUNIS POUR MARSEILLE, tous les jeudis, à 1 h. s.

— DE TUNIS POUR LA COTE TUNISIENNE (Sousse, Monastir, Mehdia, Sfax, Gabès, Djerba, Tripoli), tous les vendredis, à 9 heures du soir.

— DE MARSEILLE POUR BIZERTE et TUNIS, tous les samedis, à 6 h. du s.

La Compagnie accepte avec connaissements directs les marchandises à destination de Toulon, Cannes, Nice, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, Saint-Nazaire, Le Havre, Rouen, Paris, Dunkerque, l'Italie, la Belgique, la Hollande, la Grande-Bretagne, la Chine, la Cochinchine, l'Australie, la Nouvelle-Calédonie, et tous les points desservis par la Compagnie des Messageries Maritimes.

La Compagnie délivre également à toute époque des billets de passage de Tunis à Paris et retour.

Pour fret et passagers, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

L'Agent principal, J.-B. PÉDELUPÉ

### VINS ET EAUX-DE-VIE

DU  
DOMAINE DE POTINVILLE

F. BERNET  
23, rue d'Italie, TUNIS

Liqueurs de Marque - Livraison à Domicile

M. Louis FOUBERT  
Courtier maritime et Commercial  
14, rue Es-Sadikia, 14 - TUNIS

CAMIONNAGE  
FORMALITÉ EN DOUANE  
Expéditions

pour tous pays par grand et petite vitesse

Service spécial de Déménagements  
Correspondants en France et à l'étranger  
MAGASINS DE DEPOTS

USINE  
du Djebel Bou-Khornine  
(HAMMAM-LIF)

CHAUX ET CEMENTS  
F. THERMES

DÉPÔT A TUNIS:  
6 bis, rue de Hollande, 6 bis

NOTA. — Adresser la correspondance à M. F. THERMES, Fondouk au Charbon, Hammam-Lif.

Magasins : rue du Maroc, ancien Hammam-Lif.

### DOMAINE DE POTINVILLE

P. POTIN, propriétaire

### CHAUX HYDRAULIQUE et Ciments

VENTE AU DETAIL : Avenue de Carthage

### SUPPRESSION DES POMPES et des Puits ouverts

Les Docteurs conseillent pour avoir toujours de l'eau saine, de les remplacer par le

Dessus de Puits de sécurité

qui sert à tirer l'eau à toutes profondeurs et empêche tous les accidents. Système breveté, lors concours dans diverses Expositions, se plaçant sans frais et sans réparations sur tous les puits.

Prix : 150 fr., paiement après satisfaction

S'adresser à MM. L. JONET et C<sup>ie</sup> à Raisins (Nord)

Fournisseurs de la Compagnie des Chemins de fer du Nord, des Chemins de fer de Paris à Lyon et à la Méditerranée et d'autres grandes Compagnies, ainsi que d'un grand nombre de communes.

NOMBREUSES RÉFÉRENCES  
fonctionnant à 100 mètres de profondeur

Une fillette de dix ans tire l'eau sans fatigue à toutes les profondeurs

Ville de PARIS, Exposition de 1900

Membre du Jury, Hors Concours

On demande DES REPRESENTANTS

### Aux Armes de Saint-Etienne

23, rue Al-Djazira — TUNIS

Veuve C. BOURY

Armes de chasse et de tir. Articles de chasse

BICYCLETES des premières fabrications françaises